



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Moselle

Arrondissement de Sarreguemines

MAIRIE DE WOUSTVILLER

ARRETE

Portant réglementation de la circulation Routière, RUE BELLEVUE

Le Maire de la Commune de Woustviller

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 complétant et modifiant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982,

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2213-1 et suivants,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R.10 à R.11-1, R.44 et R.225,

VU l'instruction interministérielle du 07 juin 1977 sur la signalisation routière, Livret 1,

VU le schéma CF24 du guide routier,

CONSIDERANT qu'en raison de travaux de renouvellement de la conduite d'eau potable dans une partie de la rue Bellevue (de l'angle de la rue de la Forêt avec la rue Bellevue à l'angle de la rue Bellevue avec la rue des Jacinthes) qui seront réalisés par l'entreprise Visconti de Rémering pour le compte de la CASC, il est nécessaire, pour assurer la sécurité des usagers et permettre l'exécution du chantier, de réglementer la circulation routière pendant toute la durée du chantier.

A R R E T E

ARTICLE 1 : La circulation des véhicules sera interdite sauf riverains dans la rue Bellevue (de l'angle de la rue de la Forêt avec la rue Bellevue à l'angle de la rue Bellevue avec la rue des Jacinthes) à compter du 31 mars 2025 jusqu'à la fin des travaux.

ARTICLE 2 : La signalisation des prescriptions visées aux articles 1 et 2 ci-dessus sera mise en place conformément à la réglementation en vigueur notamment les dispositions du livre I – 8^{ème} partie "signalisation temporaire" approuvées par arrêté du 6 novembre 1992 à la diligence de l'entreprise attributaire des travaux.

MAIRIE DE WOUSTVILLER

24 rue de Nancy - 57915 WOUSTVILLER - Tél. 03 87 98 07 20 - Fax 03 87 98 21 24 - mairie@woustviller.fr

SIRET 215 707 522 00011

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera faite à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Sarreguemines,
- Entreprise Visconti
- Le service transport de la CASC
- Les Sapeurs-Pompiers de Sarreguemines, Woustviller et Puttelange-aux-Lacs
- La population et aux administrés par voie de presse et d'affichage aux endroits habituels selon les us et les coutumes locales.

Fait à Woustviller, le 27 mars 2025

Madame le Maire,

Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF

**Pour le Maire
L'Adjoint délégué**

